

La constitution

l'accent sur autre chose que sur le fond d'une proposition d'amendement.

Une voix: Oh mon Dieu!

Une voix: Oh mon Pierre!

M. Epp: Par-dessus tout, il a mis les Canadiens en garde contre l'élément de discorde que comporte tout référendum. Il a dit:

Au cours de la campagne référendaire, les membres du Club Optimiste de Grand'Mère, dans ma circonscription, avaient constitué deux camps ennemis... de sorte qu'il n'y a plus de Club Optimiste à Grand'Mère.

Voilà pourquoi le ministre n'entend pas saisir les Canadiens de cette proposition. Comment peut-il ensuite faire volte-face et dire à la population, aux bons bourgeois de Grand-Mère et aux Canadiens, qu'il va insérer un mécanisme de référendum permanent dans la constitution? On ne saurait mieux répondre à la question que ne l'a fait aujourd'hui le *Globe and Mail* dans un éditorial dont je cite une seule phrase:

Un cabinet fédéral qui peut choisir la question et fixer les règles du jeu, peut être assuré d'obtenir la réponse qu'il veut.

Voilà ce qu'il veut.

Une voix: C'est pour cela qu'il a peur de soumettre la question au peuple.

M. Epp: Le 6 octobre, j'ai signalé quatre objections majeures au projet de résolution: son caractère unilatéral, sa fausse formule d'amendement provisoire, sa formule d'amendement permanente déjà désuète, et le mécanisme référendaire. Voilà ce que je reprochais au projet de résolution et ce que je lui reproche encore.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Parce que nous croyons que l'attitude du gouvernement a été unilatérale et de nature à semer la division, notre parti a présenté une série d'amendements au comité qui auraient permis d'offrir aux Canadiens ce que nous croyons être une solution de rechange valable et constructive. Nous avons proposé que la résolution soit scindée en une mesure portant sur le rapatriement laquelle serait envoyée à Westminster, et une mesure proprement canadienne qui recevrait l'approbation du Parlement et serait soumise à l'approbation des provinces et de leurs assemblées législatives une fois que la formule d'amendement serait mise en place.

Qu'y aurait-il dans la mesure portant sur le rapatriement de la constitution? Cette initiative aurait consisté en un rapatriement immédiat de la constitution du Canada afin que les Canadiens puissent régler leurs différends constitutionnels ici même au Canada sans l'intervention d'un gouvernement étranger.

Avant de passer à ce point, je tiens à ce qu'une chose soit bien comprise à la Chambre au cours du présent débat. Ce ne sont ni le gouvernement britannique, ni le Parlement britannique, ni même la population britannique qui ont insisté pour que la Grande-Bretagne conserve chez elle notre constitution en 1931. Cela s'est fait à la demande du Canada. Que l'on n'aille donc pas nous dire que pour certaines raisons les Britanniques ont à l'égard de la résolution une attitude traduisant une mentalité de colonisateurs. C'est précisément la raison pour laquelle le Parlement britannique n'a pas le droit de prendre des décisions constitutionnelles importantes à la place des Canadiens.

Des voix: Bravo!

● (1640)

M. Epp: Nous croyons aussi fermement qu'il serait malséant pour le Parlement canadien de demander aux Britanniques de prendre ces décisions. Ce n'est pas en abandonnant le fédéralisme que nous ferons des progrès constitutionnels marqués, pas plus d'ailleurs qu'en attaquant d'autres pays, et je dis cela à l'intention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). C'est aussi là une des armes dans l'arsenal du premier ministre.

Il n'y a qu'un seul rôle que l'Angleterre puisse accepter de jouer et c'est de donner suite à une seule requête acceptable. Que l'Angleterre nous envoie notre constitution sans tarder, avec une formule d'amendement acceptable pour les Canadiens, et que toute autre question constitutionnelle soit réglée au Canada par les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Qu'est-ce qui s'est produit au cours des deux dernières semaines? Depuis deux semaines nous constatons que les relations anglo-canadiennes se détériorent sensiblement. Nous avons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures porter des accusations véhémentes et injustifiées contre le Haut-commissaire de la Grande-Bretagne. Après avoir subi cette humiliation, le ministre est revenu à la Chambre. Nous avons tous été humiliés en fait par ce qu'il a fait, de concert avec le député d'Oshawa. Ces deux dernières semaines, nous avons vu toutes sortes de documents. Où se trouve la vérité? On nous la cache. Selon le premier ministre, il s'agit d'un manque de franchise. Quant à moi, il s'agit de la vérité plutôt que de franchise. Et que dire de la collision inévitable entre le Parlement britannique et le Parlement canadien, ou est-ce que cette collision éventuelle est justement l'atout dont le premier ministre veut se servir?

La Grande-Bretagne n'a qu'à abroger l'article 7(1) du Statut de Westminster. C'est la seule responsabilité, le reste, c'est nous que ça regarde.

Des voix: Bravo!

M. Epp: A notre avis, le projet de rapatriement devrait inclure un mécanisme permettant aux Canadiens d'approuver et d'adopter au Canada une formule d'amendement qui traduise un consensus, tel qu'il existe actuellement et non pas tel qu'il pouvait exister en 1971. La formule de Vancouver avait reçu l'accord de principe, mais j'estime—et je suis heureux de constater que le premier ministre est de retour—qu'il aurait été possible de parfaire l'accord de Vancouver et de réaliser le consensus, si seulement le premier ministre l'avait voulu. Mais il ne le voulait pas. La formule de Vancouver répond aux critères dont j'ai parlé tout à l'heure. Elle respecte l'égalité des provinces au sein de la fédération canadienne.

Aucune province ne conserve un droit de veto en matière de réforme constitutionnelle. Tout en étant flexible, elle sauvegarde les droits et les pouvoirs qui, pour les pères de la Confédération, étaient inhérents à la nature du pays et surtout des provinces. Elle est assez simple pour s'adapter à d'autres mouvements démographiques ou à l'entrée de nouveaux partenaires du Nord dans la confédération. Elle n'impose pas une idée du pays qui soit figée dans le temps, comme la formule de Victoria. Le consensus de Victoria ne peut refléter le Canada des années 80 que si elle est allégée des aspects que j'ai décrits